

## Conseil Municipal du 23 Septembre 2021 à 19H00

### Compte-rendu

**Présents** : S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, J. LAMBOLEY, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

**Excusés** : F. BESIN procuration à F. FLORI, S. HUMBERT, S. PEQUIGNET.

**Absente** : F. LAMBALOT

**Assistait** : Mme Virginie GUILLAUME

**Secrétaire de séance** : Angélique FENDELEUR

Délégation n° 54/2021	<p>Monsieur le Maire explique aux élus qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 les règles de droit commun s'appliqueront de nouveau. Les réunions de conseil municipal devront se réunir dans la salle de la Mairie. Il demande l'avis des élus. Ils décident, à l'unanimité, de demander à Monsieur le Préfet, l'autorisation d'organiser les réunions du Conseil Municipal dans la salle communale du Mille Club car elle répond aux conditions de sécurité et d'accessibilité.</p>
Délégation n° 55/2021	<p>1. <b>Désignation secrétaire de séance</b> : Madame Angélique FENDELEUR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.</p>
Délégation n° 56/2021	<p>2. <b>Approbation du procès-verbal de la séance précédente</b> : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2021.</p> <p>3. <b>Compte Rendu délégation de fonction</b> : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIA transmise le 17 juin 2021 par Me. Isabelle TROUILLAT notaire à ROUGEGOUTTE Parcelle section AB numéros 497, 655 et C 266, 408 et 414 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 17 juin 2021</li> <li>• DIA transmise le 30 juillet 2021 par Me Gilles HASSLER notaire à Belfort Parcelles section AB numéro 169 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 30 juillet 2021</li> <li>• DIA transmise le 31 juillet 2021 par Me Renaud PICHELIN notaire à DELLE Parcelles section AB numéro 685 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 31 juillet 2021</li> <li>• DIA transmise le 4 août 2021 par Me Grégory NOEL notaire à GIROMAGNY Parcelles section AB numéros 92, 93, 96, 97 et 122 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 4 août 2021</li> <li>• DIA transmise le 5 août 2021 par Me Stéphanie BERTRAND notaire à AUDINCOURT</li> </ul>

<p>Délibération n°57/2021</p>	<p>Parcelles section AC numéros 250 et 255 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 5 aout 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIA transmise le 3 septembre 2021 par Me Isabelle TROUILLAT notaire à ROUGEGOUTTE Parcelles section 040 AB numéros 14, 15 et 16 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 3 septembre 2021</li> <li>• DIA transmise le 6 septembre 2021 par Me Isabelle TROUILLAT notaire à ROUGEGOUTTE Parcelles section A numéros 551 et 849 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 6 septembre 2021</li> <li>• DIA transmise le 6 septembre 2021 par Me Catherine JOURDAIN notaire à SOULTZ Parcelles section AB numéros 342, 434, 638 et 640 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 6 septembre 2021</li> <li>• DIA transmise le 10 septembre 2021 par Me Bertrand TACZANOWSKI Parcelles section AB numéro 21 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 10 septembre 2021</li> </ul> <p><u>B) Bail de location</u></p> <p>Signature bail de location avec Monsieur SERY, diététicien nutritionniste (cabinet médical) le 10 septembre 2021</p> <p><u>C) Décisions :</u></p> <p><u>Décision 2/2021</u> : Suite aux dégâts Rue de Giromagny, Groupama a procédé au remboursement du solde soit 339, 84 € (vétusté) (montant remboursé 1 699, 20 €).</p> <p><u>Décision 3/2021</u> : Suite aux dégâts de la toiture de la Chapelle du Mont Bonnet, Groupama a procédé au remboursement partiel soit 13 072, 46 € (montant remboursé 17 415, 88 €).</p>
	<p><b>4. Territoire d'Energie 90, Travaux Rue de l'Église et Grande Rue</b> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mandat avec Territoire d'Energie pour l'enfouissement des réseaux secs Grande Rue et Rue de l'Église. Le coût des travaux pour la Commune est de 141 986, 43 € (coût total 316 829, 28 €). Territoire d'Energie subventionne cette opération à hauteur de 132 926, 86 €).</p> <p>Monsieur le Maire précise que 450 m de réseaux seront enfouis dans la Grande Rue (du Mille Club vers l'Église). Par rapport au devis initial, il y a une plus-value (environ 8 000 €) qui correspond à des travaux supplémentaires (trottoirs trop encombrés, passage sous chaussée). Les travaux débuteront au mois d'octobre et dureront environ de 2 mois. La circulation sera régulée par des feux de chantier qui fonctionneront de 8h00 jusqu'à 17h00. La circulation sera rétablie le soir et le weekend.</p>

Délégation n° 58/2021	<p>Techniquement, la refonte des trottoirs ne pourra pas être mise en œuvre avant mars 2022). Le tapis d'enrobé sera réalisé par le Conseil Départemental au printemps 2022.</p> <p>Le prix ne tient pas compte de l'achat des luminaires. Des luminaires à LED seront installés (avec reprise de 6 luminaires existants).</p> <p>5. <b>Subvention Association Solidarité Burkina</b> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 300 € à l'association Solidarité Burkina.</p>
Délégation n° 59/2021	<p>6. <b>Subvention Association ELA</b> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 150 € à l'association ELA.</p>
Délégation n° 60/2021	<p>7. <b>Admission en non-valeur</b> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la somme de 960, 47 € correspondant à l'admission en non-valeur pour des créances irrécouvrables entre 2010 et 2012 de l'ONEMA.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE précise que suite à la dissolution de l'ONEMA, l'Office Français de la Biodiversité (fusion ONEMA et ONCFS) ne peut pas prendre en charge la créance.</p>
Délégation n° 61/2021	<p>8. <b>Motion contre le projet de contrat Etat / ONF</b> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer la motion contre le projet de contrat entre l'Etat et l'ONF (2021-2025) : qui prévoit l'augmentation des contributions pour les communes forestières (7,5 millions en 2023 et 10 millions pour 2024 et 2025) et la suppression de 500 emplois.</p> <p>Monsieur Alain FESSLER rappelle aux élus que l'ONF est un partenaire et un soutien pour les collectivités. Il les accompagne dans la gestion des forêts et pour la vente des bois.</p> <p><b>9. informations et questions diverses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poteau incendie</b> : Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux de Giromagny distribue l'eau potable aux Communes par le biais de puits (Malvaux, Fayé....) mais les poteaux incendies appartiennent à la Commune. Après vérification annuelle, deux poteaux sont à remplacer Rue de Lamadeleine et d'autres sont à réparer. (Montant des travaux : 11 645 €). Les travaux seront réalisés avant l'hiver. Il faudra également prévoir le changement de 2 à 3 poteaux sur 2022.</li> <li>Monsieur le Maire envisage d'organiser un chantier jeunes afin de repeindre les poteaux.</li> <li>- <b>Clôture du Stade</b> : les travaux sont presque terminés. L'entreprise doit encore installer le portail qui permettra l'accès aux agents communaux pour tondre les abords de la rivière. Il sera muni d'un cadenas pompier.</li> <li>- <b>Clôture Mille Club</b> : des barrières provisoires ont été posées afin de sécuriser la rive (dénivelé de 5,5 m). Les travaux seront réalisés en 2022 (devis : 5 196, 23 €).</li> <li>- <b>Travaux Rue des Cités</b> : Suite aux travaux réalisés en 2017 (absence de pente) la pluie stagne sur la chaussée devant l'entrée d'un particulier. Des travaux (mise en place d'une grille qui permettra l'évacuation de l'eau dans un regard) seront réalisés par l'Entreprise TROMMENSCHLAGER pour un montant de 3 600 €.</li> <li>- <b>Travaux Cimetière</b> : des travaux de soutènement et de serrurerie ont été réalisés en 2016-2017, pour un montant de 152 000 €. Aujourd'hui sur 72 poteaux, 59 sont</li> </ul>

« explosés » en partie basse sous l'effet du gel. Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera, avec M Rémy BEGUE, l'entreprise le 24 septembre prochain et qu'il n'y a pas de garantie décennale dans le CCAP. Il informera les élus de la suite de ce dossier.

- Travaux Rue d'Eloie : Pose par le Conseil Départemental d'un nouveau tapis d'enrobés entre la Grande Rue et le Pont de la Rue d'Eloie les 23-24 octobre (si les conditions climatiques le permettent).

- GEMAPI : Monsieur Alain FESSLER et Madame Virginie SCHAAF font partie du groupe de travail à la Communauté de Communes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Cette compétence, obligatoire est à la charge de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a validé l'instauration d'une taxe spécifique pour assurer son financement. Le Vice-Président, Monsieur CHIPEAUX viendra présenter ce programme.

- Forêt du Montanjus : Monsieur Rémy BEGUE explique aux élus que derrière les locaux de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, la Commune a acquis lors d'une vente de la SAFER, en juin 2014, d'une forêt de 8ha 78a. Toutefois, il existe 150 m de devers entre le haut et le bas sur un sol non stabilisé. Des arbres sont tombés cette hiver chez des particuliers.

Il faudrait dégager sur 20 m de largeur un passage afin d'éviter la chute d'arbres. Il précise également qu'EDF va intervenir prochainement pour supprimer une ligne qui n'est plus en service (mois d'octobre).

Une réflexion est nécessaire afin de trouver la meilleure solution pour évacuer les arbres tombés et dégager la forêt : affouage, forestier professionnel ...

Monsieur le Maire précise que les travaux se dérouleront par phase.

- Maison France Service : Monsieur le Maire explique aux élus qu'une maison France Service s'installera à Étuefont en même temps que la future mairie. L'Etat accompagne cette opération. Le projet sera lancé dès la construction de la future école.

Elle permettra de renforcer la cohésion des Territoires pour répondre aux questions et aux besoins des administrés. Les locaux doivent être ouverts 25 heures sur 5 jours (idem horaires mairie actuels)

Pour l'ensemble du département, 4 maisons seront créées : Valdoie, Giromagny, Beaucourt et Etuefont.

- Fraise à neige : Monsieur Rémy BEGUE précise que la fraise à neige (+ de 30 ans) n'est pas réparable. Plusieurs devis ont été demandés (coût environ 3 000 €).

- Base de Loisirs : Les panneaux réglementaires seront posés sur le parking et devant la barrière du chemin d'accès.

Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à un nom pour nommer la Base de Loisirs pour le prochain Conseil Municipal.

- Conseil Municipal Enfants : La bourse aux jouets se déroulera le samedi 27 novembre (matin) au profit de la cause animale (SPA et Association des Chats Taffions).

Monsieur Yann REVERCHON demande des bénévoles pour préparer la salle, tenir la buvette et vérifier les passes sanitaires

- Eglise : réparation du plafond la 1<sup>er</sup> quinzaine d'octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45

La Secrétaire de séance,

  
Angélique FENDELEUR

Le Maire,



  
Alain FESSLER.

